

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1963-1964

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 novembre 1963.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*autorisant l'approbation de l'accord de commerce entre la République française et le Japon et du Protocole relatif aux relations commerciales entre la République française et le Japon, signés à Paris, le 14 mai 1963.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

---

(Renvoyé à la Commission des Affaires économiques et du Plan.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 23 novembre 1963.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord de commerce entre la République française et le Japon et du Protocole relatif aux relations commerciales entre la République française et le Japon, signés à Paris le 14 mai 1963, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 20 novembre 1963.

Le Premier Ministre,

*Signé* : GEORGES POMPIDOU.

---

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 506, 651, 654 et in-8° 112.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

## PROJET DE LOI

### *Article unique.*

Est autorisée l'approbation de l'accord de commerce entre la République française et le Japon et du Protocole relatif aux relations commerciales entre la République française et le Japon, signés à Paris le 14 mai 1963, dont les textes sont annexés à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 20 novembre 1963.

Le Président,

*Signé* : Jacques CHABAN-DELMAS.

---

(1) **Nota.** — Voir les documents annexés au n° 506 (Assemblée Nationale, 2<sup>e</sup> législature).